

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_056

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20241128-2024_056-DE



Date de la convocation
21/11/2024

Date d'affichage
21/11/2024

**Nombres de
Conseillers:**

Présents : 5
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 03/12/2024

Publication ou
notification le :
04/12/2024

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 28 Novembre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : MM : BEAUDONNAT Luc à Mme BONY
Martine, FERRY Denis à Mme BEAUDONNAT Sandrine, MILLIROUX Julien à
M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Transfert Immobilisation Commune - Service Eaux et Assainissement

Madame le Maire rappelle que des deux factures relatives à la maîtrise d'oeuvre
des travaux d'assainissement de 2009 et 2010, ont été payées par le budget de la
commune et doivent faire l'objet d'un transfert au budget annexe du service Eau
et Assainissement.

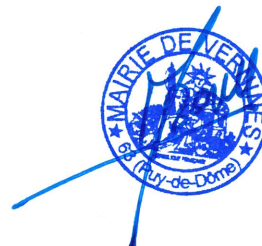
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le
transfert des biens

- 2009.11 - AMO Réseau Asst d'une valeur de 3 274,65 €
- 2008.18 - Etude Tech AVP EU Le Bourg Neuville d'une valeur
de 16 419,29 €

du budget de la commune au budget annexe du service eau et assainissement
pour une valeur totale de 19 693,94 €.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le
ID : 063-216304519-20241128-2024_057-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_057

Date de la convocation
21/11/2024

Date d'affichage
21/11/2024

**Nombres de
Conseillers:**

Présents : 5
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 03/12/2024

Publication ou
notification le :
04/12/2024

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : **28 Novembre**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : MM : BEAUDONNAT Luc à Mme BONY
Martine, FERRY Denis à Mme BEAUDONNAT Sandrine, MILLIROUX Julien à
M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Bail à Ferme : Parcelle ZC 57

Madame le Maire rappelle que le bail à ferme de la parcelle ZC 57 arrive à terme
au 31 décembre 2024.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'EARL des Mésanges
demande le renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire le bail de la parcelle ZC 57 à l'EARL des Mésanges,
- **Indique** que ce bail pourra se transmettre à un membre de la famille, au
conjoint et aux descendants,
- **Demande** à Madame le Maire d'exécuter la présente décision et l'autorise à
signer le bail.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20241128-2024_058-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_058

Date de la convocation
21/11/2024

Date d'affichage
21/11/2024

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 5
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 03/12/2024

Publication ou
notification le :
04/12/2024

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 28 Novembre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : MM : BEAUDONNAT Luc à Mme BONY
Martine, FERRY Denis à Mme BEAUDONNAT Sandrine, MILLIROUX Julien à
M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Bail à Ferme : Parcelles ZI 10 et ZI 56

Madame le Maire rappelle que le bail à ferme des parcelles ZI 10 et ZI 56 arrive
à terme en 2024.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame SAGE Annick
demande le renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire le bail des parcelles ZI 10 et ZI 56 à SAGE Annick,
- **Indique** que ce bail pourra se transmettre à un membre de la famille, au
conjoint et aux descendants,
- **Demande** à Madame le Maire d'exécuter la présente décision et l'autorise à
signer le bail.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_059

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20241128-2024_059-DE

Date de la convocation
21/11/2024

Date d'affichage
21/11/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 5
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 03/12/2024

Publication ou
notification le :
04/12/2024

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 28 Novembre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : MM : BEAUDONNAT Luc à Mme BONY
Martine, FERRY Denis à Mme BEAUDONNAT Sandrine, MILLIROUX Julien à
M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Travaux 2025 : Demande de Subvention FIC 2025

Madame le Maire rappelle le programme de travaux projeté en 2025 au titre du
Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2023-2026.

Madame le Maire présente les devis estimatifs des travaux de
Voirie Communale, pour un montant de 94 650,00 € HT, soit 113 580.00 € TTC
Refection et Isolation de l'Ancienne Mairie Ecole pour un montant
de 75 801,07 € HT, soit 90 961,28 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FIC 2025 sur
les deux projets.

Le plan de financement prévisionnel du programme s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux sur Voirie	94 650.00 €HT
Travaux sur Bâtiment	75 801.07 €HT
Aléas et Imprévus	15 000.00 €HT
TOTAL DEPENSES INV.	185 451.07 €HT

RECETTES INV.

FIC 2025 sollicité	74 180,43 €
DETR 2025 sollicitée	55 635.32 €
Région 2025 sollicitée	15 160.21 €
Autofinancement de la Commune	40 475.11 €
TOTAL RECETTES INV.	185 451.07 €HT

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20241128-2024_059-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux projeté en 2025 tel qu'exposé ci-dessus,
- Décide que les travaux de voirie sont à prioriser sur les travaux des bâtiments,
- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du FIC-programme 2025,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

